



FEDERATION FRANCAISE DE CYCLOTOURISME
COMITE DEPARTEMENTAL DE L'OISE

Déclaration à la sous-préfecture de Senlis le 24-02-1976 sous le n° 16

Siège social : Mairie, Place François-Mitterrand
60870 VILLERS-SAINT-PAUL



Fiche de candidature aux élections de l'Assemblée Générale du CoDep 60
dimanche 23 novembre 2025 à Choisy au Bac

Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance :

Profession :

Nom du club :

Adresse :

Code postal : Commune :

N° de tél. : Adresse internet :

N° de licence FFCT 2025 :

Déclare être candidat :

à l'élection du Comité Directeur



Conformément à l'article 6 des statuts du Comité Départemental :

Seuls sont éligibles au comité directeur les licenciés depuis un an au moins à la Fédération à la date du dépôt de candidature, membres d'une association dont le siège est fixé sur le territoire du Comité Départemental ou membres individuels domiciliés sur ce même territoire.

Conformément à l'article 8 des statuts du Comité Départemental :

Ne peuvent être élues au comité directeur :

- Les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
- Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles constituant une infraction à l'esprit sportif.

Les conditions de candidature et d'éligibilité des censeurs au comptes sont les mêmes que celles exigées pour les membres du comité directeur (article 23 du règlement intérieur).

Conformément à l'article 23 du règlement intérieur du Comité Départemental :

Les deux censeurs en exercice ne peuvent appartenir à la même association. Nul ne peut être censeur s'il est membre du comité directeur ou si, ayant rempli les fonctions de membre du comité directeur, il est sorti de charge depuis moins de 23 mois au jour de son élection en qualité de censeur. Toute candidature présentée en violation des interdictions ci-dessus est considérée comme nulle : cette nullité est notifiée au candidat.

Les candidatures doivent être retournées au Président du Comité Départemental Cornelis van Rijswijk 4 allée des marguerites 60870 Villers saint Paul pour le mercredi 20 novembre 2025

Je déclare sur l'honneur remplir les conditions d'éligibilité mentionnés ci-dessus :

Date :

Signature :

